

Décision n° 2024/10
relative à l'accréditation de Institut Supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest
Sigle :	Ilsen Yncréa Ouest
Nom de marque :	Ilsen Yncréa Ouest
Type :	Privé, label EESPIG
Académie :	Rennes
Site de l'école :	Brest, Caen, Nantes

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2023/11

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NV (nouvelle voie) :
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Caen.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest;
- Vu le rapport établi par Rodolphe REVERCHON (membre de la CTI, rapporteur principal), Bertrand BONTE (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), François DECLERCQ (expert auprès de la CTI), Seifedine KADRY (expert international auprès de la CTI) et Khalid LAHBABI (expert élève ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 octobre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest sur le site de Caen	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2026-2027	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest sur le site de Caen	Formation continue	2025	2026-2027	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Soutenir l'architecture matricielle multisite par un système de management par la qualité (SMQ) clair, intégralement déployé et à l'efficacité régulièrement évaluée ;
- Finaliser et mettre en œuvre le processus en lien avec la « Formation tout au long de la vie » ;
- Définir et déployer un dispositif spécifique d'accompagnement des enseignements pour l'anglais des apprentis issus de la filière « BTS-Prépa » ;
- Requestionner le rythme et les modalités pratiques d'alternance sur la dernière année ;
- Développer les partenariats à l'international pour les activités académiques et de recherche ;
- Conforter la mobilité internationale des élèves, des enseignants et du personnel ;
- Sécuriser, en lien avec la Région, le calendrier de livraison du nouveau bâtiment caennais.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 16 octobre 2024

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, Xavier KLÉBER, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Sandra THERY, Rémy THIBAUD, Pascal TRIBOULOT

Décision approuvée en séance plénière, le 12 novembre 2024

Le rapporteur principal
Rodolphe Reverchon

Le secrétaire-greffier
Sébastien Lobiau

La présidente
Claire Peyratout

S. Lobiau



